



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2022 – 078

Séance du 8 juin 2022

ADHESION A LAINAMAC



L'an deux mille vingt et deux, le 8 juin à 18 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 3 juin 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Céline COLLET-DUFAYS et Valérie BERTIN et Messieurs Denis PRIOURET, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX, Philippe ESTERELLAS et Alex SAINTRAPT.

ETAIENT EXCUSES : Jean-Luc LEGER et Alain DETOLLE.

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Considérant l'intérêt pour le territoire de développer la filière textile et notamment la filière laine, il apparaît opportun d'adhérer à l'association LAINAMAC au titre de l'année 2021 et d'être ainsi membre actif dès 2022.

Le montant de la cotisation des collectivités 2021 s'élevait à 200,00 €, idem en 2022.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE d'adhérer à LAINAMAC pour l'année 2021 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de 200,00 €.**

Ainsi fait et délibéré le 8 juin 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

01 JUL. 2022

La Présidente,
Valérie BERTIN

